

DEC142043DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice Giusti, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC100015DR02 du 20/01/2010 portant nomination de M. Fabrice Giusti aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Fabrice Giusti dans l'unité du CNRS n°7099, à compter du 01/09/2014 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/07/2014

Le directeur de l'unité
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges